

---

ABOU DABI – Discussion du GAC sur l'IRP d'Amazon (2)

Dimanche 29 octobre 2017 – 17h00 à 18h30 GST

ICANN60 | Abou Dabi, Émirats arabes unis

THOMAS SCHNEIDER : Je vous demande de prendre vos places parce qu'il faut continuer avec notre réunion. Merci.

Encore une fois, nous sommes réunis pour traiter la manière d'avancer par rapport à .amazon. C'est la séance 13b et je vais vous signaler qu'hier, on a parlé des principes et des procédures pour la participation du GAC dans la communauté habilitée, à savoir le point 5 de notre ordre du jour tel qu'on en a parlé hier.

Le groupe travaille sur un texte révisé pour incorporer les commentaires reçus hier et nous allons distribuer certainement le texte dans la liste de diffusion du GAC. Dans le but d'approuver ces principes et ces procédures au cours de cette réunion, nous vous encourageons à être attentifs au cas où il y aurait un problème ou quelque chose ; nous voudrions que ce texte soit le résultat de cette réunion. Je vous encourage donc à considérer qu'il s'agit là d'un document de travail, le premier essai de développer certaines règles et il nous faudra un peu de flexibilité. Tout cela sera révisé au fil du temps à partir des mécanismes de la communauté habilitée. Donc je vous

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

demande d'analyser le texte, pas seulement les mots mais notamment l'esprit. Évitez les discussions détaillées de ces principes car nous avons une expérience qui a bien fonctionné et au fur et à mesure qu'on aura plus de cas, on pourra voir si tout cela est utile. Et peut-être on n'arrivera pas à la prise de décision mais dans ce cas, on s'attendait à la dernière étape parce que tout le monde soutenait la proposition du Conseil d'Administration. Au cas où il y aurait autre chose, l'objectif serait de trouver une solution au niveau du forum communautaire.

Ce que je veux vous dire, c'est veuillez voir le texte, veuillez voir le texte, veuillez l'analyser en sachant que c'est le mieux que l'on peut avoir jusqu'à présent pour l'analyser au cours de cette réunion. Ce serait vraiment formidable de pouvoir y parvenir et cela nous permettrait d'avoir la base pour traiter les prochains cas. Soyez attentifs, cet texte, vous allez le recevoir dans votre liste de diffusion.

Je voudrais passer au point 13b de l'ordre du jour qui a trait au débat du cas de .amazon. Je pense que l'échange avec les représentants d'Amazon a été utile et constructif mais maintenant, l'objectif de cette séance est d'essayer d'arriver à une entente entre nous au sein du GAC pour savoir quelles sont les prochaines démarches à suivre, comment nous organiser entre cette réunion et la prochaine réunion de l'ICANN, compte

---

tenu de la résolution et de l'invitation du GAC qui a été publié ce matin.

Vous avez peut-être déjà reçu des courriers avec la lettre que moi j'ai reçue en tant que président du GAC et vous avez peut-être reçu aussi le lien pour voir la résolution. Les deux textes disent à peu près la même chose et je crois qu'on pourrait peut-être passer la parole à Tom pour qu'il nous lise le texte afin de comprendre à quoi nous sommes invités par le Conseil d'Administration pour la fin de la prochaine réunion de l'ICANN. Tom, veuillez-lire le texte s'il vous plaît.

TOM DALE :

Je lis le texte. Avant de le faire, tenez compte que les documents d'information que nous avons envoyés il y a quelques semaines avec des mises à jour n'incluent pas cette résolution du Conseil d'Administration mais vous avez des documents disponibles dans le site web, des documents qui font références aux informations de référence de cette question. Il y a également un résumé de la déclaration du panel de révision indépendante, il y a l'information fournie par la société Amazon et un autre rapport préparé par moi-même puis vous avez la correspondance des différents membres du GAC, notamment les gouvernements du Brésil et du Pérou, avec la Conseil d'Administration.

---

Vous avez toute cette documentation là mais Thomas m'a demandé de vous donner des informations sur la résolution approuvée par le Conseil d'Administration et qui a été publiée à travers un courriel pour les membres du GAC et qui inclut la lettre du président du Conseil d'Administration ainsi qu'un courriel qu'Olga Cavalli a distribué avec la résolution. Tout cela est disponible sur le site web.

Si on voit les points principaux – et je vous demande d'avancer un tout petit peu, je crois qu'il ne faut pas tout lire – la partie importante, si vous allez vers le bas, on demande que « Le Conseil d'Administration demande au BAMC de réviser et de considérer la recommandation de l'IRP pour que le Conseil d'Administration puisse réévaluer les recommandations et toutes celles ayant trait à la politique publique basée sur les mérites pour refuser les candidatures d'Amazon », alors que le comité a « recommandé au Conseil de demander au GAC des informations à fournir, des informations liées aux motifs des politiques publiques basées sur les mérites par rapport à la candidatures d'Amazon disant qu'il faudrait la refuser ou des information supplémentaires justifiant la résolution. »

La résolution dit la chose suivante : « Il est résolu que le Conseil demande au GAC s'il y a des informations pour fournir au Conseil d'Administration, s'il y a des informations supplémentaires comme on disait auparavant, et demande, à

---

travers la résolution, au président du GAC et cela est demandé par le président du Conseil d'Administration. » On attend donc une réponse de la part du GAC. Il y a les fondements que je ne vais pas lire en ce moment pour des questions de temps mais vous pourrez les voir dans le courriel reçu. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Tom.

Voici la résolution du Conseil d'Administration. Vous avez des commentaires, des questions sur la résolution et ce que l'on comprend de la résolution, pas de ce que nous allons faire nous. Mais je demande si vous avez de questions sur la signification de cette résolution pour pouvoir la clarifier en ce moment.

L'Iran s'il vous plaît.

IRAN : Merci monsieur le Président. Merci au Conseil d'Administration qui, dans toutes les réunions du GAC, nous met à disposition des résolutions compliquées qui sont présentées ici mais à vrai dire, on a besoin de temps pour les évaluer.

La principale question est de savoir que demande le Conseil d'Administration au GAC. Nous, on doit reconsidérer notre avis. Ce matin, on en a parlé et il y a plusieurs points de vue. Il ne va

---

pas y avoir une reconsidération. Le Conseil d'Administration, dans le préambule, dit qu'il veut associer certaines questions liées à la politique publique qui, d'après le panel, que cette décision ou l'avis du GAC ne sont pas basés sur les questions de politiques publiques. C'est la question du Conseil ?

Alors comme le panel avait résolu cela, on nous demande les questions de politique publique ? Vraiment, c'est quelque chose de très inattendu. Ce sont des questions que l'ICANN nous pose et je crois qu'il ne faut pas retourner à ça, il ne faut pas établir un précédent dans ce cas.

Après la réclamation, on a dit qu'il fallait réviser l'avis, on a donné plusieurs avis à cet égard. Alors il faut être clair. Quel est le but ? Quel est l'objectif de tout cela ?

Il y a eu des délibérations, des suggestions ou des solutions intermédiaires pour les différents pays pour que ces pays puissent débattre entre eux s'ils sont d'accord, s'ils ne sont pas d'accord et à vrai dire, je ne comprends pas pourquoi nous, on doit participer à cette situation.

Cela a plutôt trait au point de vue des justifications du panel lui-même disant qu'il devrait y avoir une question de politique publique liée à tout cela. Je crois qu'indirectement, on dit que nous, on n'a pas pris en compte les questions liées à la politique publique, ce qui a été effectivement fait parce que les pays qui

---

sont intéressés à cette question l'ont fait. Alors je ne vois pas quel est l'objectif de tout cela. Pardon, peut-être je ne suis pas aussi intelligent que je devrais ou peut-être c'est une question de mon pays mais je ne vois pas pourquoi nous devons accepter de faire une révision, de revenir en arrière sur l'avis du GAC qui n'a rien à voir avec nous. Cela a trait au Conseil d'Administration, aux pays concernés et aux entités.

Il y a deux parties et ce n'est pas une question généralisée. Il ne faut pas établir le précédent et cela a été mentionné. Il y a une action préliminaire – très préliminaire – mais il faut voir de manière très prudente pour voir quel est l'objectif et chaque mot a un sens juridique pour nous et également un impact sur notre activité future. Il faut être prudent, il ne faut pas nous presser, il ne faut pas dire oui ou non, faire cela ou pas. Mais notre principe, c'est que nous n'allons pas revenir en arrière par rapport à l'avis que nous avons donné. On dit qu'il n'y a pas eu des questions de politiques publiques. Oui, il y en a eu et alors nous n'acceptons pas la question disant que les pays n'ont aucun droit, aucun droit pour l'utilisation malveillante qui a été faite des noms géographiques.

Je crois qu'il y a une énorme influence des points de vue du panel IRP. La décision a 67 pages et je crois qu'on ne peut pas faire un commentaire un par un.

---

THOMAS SCHNEIDER :       Merci l'Iran, merci de votre question. Je crois qu'il est important de comprendre quelle est la situation ou tout au moins comment le Conseil d'Administration interprète la situation et savoir aussi ce que le Conseil nous demande. Si vous me permettez, je vais essayer de préciser ou d'expliquer ce que moi, je comprends.

La première question, c'est de comprendre que le panel n'a pas dit que le GAC n'a pas fourni les fondements ou qu'il n'a pas mis en question ce que le GAC a fait à cet égard. Il a basé ses conclusions que le fait que le Conseil d'Administration n'a pas respecté les normes établies par les statuts constitutifs. Le Conseil d'Administration face à la communauté aurait dû expliquer sa décision et pas seulement faire une référence à une hypothèse fondée tel que cela est inclus dans le guide de candidatures. Le panel recommande au Conseil d'Administration de signaler s'il existe des mérites fondés pour que le Conseil rejette la candidature présentée par Amazon, pas au GAC.

Le Conseil d'Administration, ce qu'il fait, c'est de demander au GAC de lui donner des informations si cela était possible. Voilà donc pourquoi le Conseil s'adresse au GAC pour demander s'il existe des informations supplémentaires pour que le Conseil



---

explique sa décision, qu'il puisse réévaluer sa décision tel que le panel l'a recommandé.

Cela ne veut pas dire que l'on critique le GAC ou que le panel exige au GAC de faire quelque chose. C'est le Conseil d'Administration qui demande au GAC des informations supplémentaires. À nous de décider si cette information existe pour que le Conseil d'Administration réévalue ou reconsidère la décision. C'est ce que je comprends du point de vue logique de la situation dans laquelle nous nous trouvons.

J'ai le Brésil, la Suisse, le Nigéria dans la liste d'orateurs. Le Brésil s'il vous plaît.

BRÉSIL :

Merci Thomas, merci Kavous d'avoir démarré la délibération.

Je vous demande de me permettre d'aller un tout petit peu en arrière parce que je crois que nous ne devons pas nous guider simplement par la décision du Conseil d'Administration. Il y a plusieurs événements qui se sont donnés au fur et à mesure.

Après la déclaration finale du panel IRP, nous avec le Pérou, nous avons élaboré un document que nous avons adressé au GAC et vous pourrez le trouver en pièce jointe à la documentation que vous avez reçue avant la réunion. Cette pièce jointe est un avis au GAC du Brésil et du Pérou. Il a été

---

distribué en août 2017. Nous l'avons fait parce que nous sommes concernés par la délégation de la chaîne de caractères .amazon. Cela nous préoccupe, bien évidemment, mais la déclaration finale de l'IRP nous montre au autre niveau de préoccupation ; une préoccupation supplémentaire et je crois qu'à ce moment-là, l'IRP a ajouté une couche de complexité supplémentaire.

Nous avons expliqué en détails pourquoi la déclaration finale de l'IRP est problématique. Nous savons que cela a un effet sur le rôle des gouvernements. Je vais lire la partie 8 de notre document qui synthétise notre préoccupation, à savoir « La recommandation de l'IRP que le Conseil doit donner ses propres motifs de politique publique pour refuser la candidature pour le nouveau gTLD et l'avis par consensus du GAC contraire à la candidature constitue une attaque directe au modèle multipartite de gouvernance sur lequel est basé l'ICANN. Notamment, la recommandation de l'IRP est contraire au principe fondamental disant que la gouvernance de l'internet doit être basée sur la participation pleine de toutes les parties intéressées avec leurs responsabilités et fonctions et que ces questions de politiques publiques tombent sous l'autorité exclusive des gouvernements. Ceci appartient au paragraphe 35 de l'agenda de Tunis. Ce principe est inclus dans les statuts constitutifs de l'ICANN là où on reconnaît que les

---

gouvernements et les autorités publiques sont responsables des politiques publiques.

En conséquence, la recommandation de l'IRP pour agir conformément à l'accord par consensus du GAC et le Conseil, il aurait fallu faire une évaluation indépendante des motifs de politiques publiques pour souligner la décision déjà prise mais qu'on ait l'efficacité, l'avis consensuel du GAC et des gouvernements au sein du modèle multipartite. »

Cette partie de la déclaration nous préoccupe parce que nous croyons que l'on demande au Conseil d'Administration de remplacer le gouvernement en ce ayant trait à l'évaluation de ce que c'est qu'effectivement la politique publique ou pas.

Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec l'évaluation de la déclaration de l'IRP parce que nous pensons que les membres du panel demandent au Conseil d'Administration de le faire parce qu'ils disent que le GAC a fait une erreur, que le GAC, quand il a prit la décision, avait des hypothèses erronées, incorrectes et que dans une certaine mesure, le GAC a accepté des arguments erronés pour prendre sa décision. Voilà donc pourquoi on demande au Conseil d'Administration de faire une évaluation indépendante.

Ces membres du panel ne reconnaissent pas les raisons publiques que nous avons débattues pendant des séances

---

préalables et lorsque le GAC a pris sa décision, il ne l'a pas fait parce que quelqu'un a dit « C'est la liste ISO alors il doit y avoir des questions juridiques. » Non, le GAC l'a fait parce qu'il a accepté la demande des états membres de l'organisation du traité de coopération de l'Amazonie parce qu'il y avait des questions politiques qui étaient liées. Il y avait une sensibilité politique, il y avait un lien politique, une relation entre ces pays et c'est ce que nous, nous avons développé au tout début avec le Pérou et ce qui a été analysé après par les huit pays de la région de l'Amazonie et par d'autres gouvernements. Voilà donc la raison pour laquelle le GAC a pris sa décision. Et tel que cela a été mentionné à ce moment-là, il n'y avait pas besoin de donner des fondements. On aurait pu les donner mais on a pensé que ce n'était pas nécessaire.

Nous sommes un comité conseil alors l'avis consensuel du GAC crée une forte hypothèse pour que le Conseil d'Administration accepte l'avis, qui peut être accepté ou rejeté. Le Conseil, ce qu'il ne peut pas, c'est demander de réviser ou de réévaluer ses propres décisions parce qu'il s'agit d'une décision politique, d'une évaluation politique prise par les gouvernements et je suis d'accord avec l'Iran. Comment le Conseil va nous demander de réévaluer, notamment parce qu'il fait sur la base d'une opinion des trois membres du panel que nous respectons, bien entendu. Mais c'est leur interprétation de ce qu'il s'est passé dans cette

---

salle, pas ici à Abu Dhabi bien entendu. Mais leur hypothèse a été incorrecte parce qu'ils ont lu certains documents et ils sont arrivés à la conclusion que le GAC s'est trompé parce qu'il s'est basé sur des hypothèses incorrectes. Ce n'est pas le cas et nous le savons. Ce n'est pas le cas de demander au GAC de réévaluer. C'est le Conseil d'Administration qui doit prendre la décision. C'est au Conseil d'assumer son leadership et son rôle au sein de ce modèle.

Le Conseil reçoit beaucoup de contributions des unités constitutives et alors le Conseil d'Administration doit essayer de résoudre ces problèmes et de parvenir à une décision. Je crois que ce n'est pas juste que le Conseil demande au GAC ou à quelqu'un d'autre de reconsidérer sa propre position. Tel que l'on a déjà dit, ceci peut être un précédent vraiment grave.

Aujourd'hui, on a traité ce cas en particulier mais ce qui est grave, c'est le précédent qui peut être créé. Alors on pourrait considérer que d'ici l'avenir, il faudrait réévaluer ou reconsidérer les décisions et nous croyons que cela n'est pas ce que nous voulons.

Je voudrais attirer votre attention sur le fait que ce que nous avons dit dans notre avis, notre réponse à la déclaration finale de l'IRP et les conclusions de notre document à la dernière page, c'est que nous suggérons au GAC de dire au Conseil

---

d'Administration de ne pas suivre la décision de l'IRP et nous suggérons au Conseil de ne prendre aucune autre décision liée à la demande de délégation de la chaîne de caractères. Ce qui veut dire que nous essayons de parvenir à une solution intermédiaire mais d'après la décision du Conseil, que veut dire que le GAC doit fournir des explications basées sur des mérites liés à la politique publique ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Que veut dire « des informations supplémentaires au Conseil » ?

Le Conseil a reçu l'avis du GAC, il a reçu la décision de l'IRP et c'est à eux de décider, c'est à eux de faire le travail ou bien de mener le GAC à de nouveaux débats ou à une réévaluation. Je crois que ceci n'est pas bien, que ceci nous montre qu'il y a un aspect de politique publique qui nous concerne tous.

Je vais m'arrêter ici et j'aimerais entendre d'autres collègues. Mais nous croyons que nous ne devons pas être guidés seulement par ce que le Conseil d'Administration nous a envoyé ce matin parce que cela indique notre volonté de continuer dans cette direction et ceci irait contre l'esprit du type de participation des gouvernements, une participation limitée d'autre tout ce processus.

THOMAS SCHNEIDER :           Merci. On prend note de ce que vous avez manifesté et vous avez fait des observations très intéressantes.

---

Je veux être précis : on ne nous demande pas de réévaluer la décision. Ce que l'on nous demande, c'est de donner toutes sortes d'informations liées à cela et d'offrir de nouvelles informations. Par exemple, vous, vous avez fait référence à l'IRP et à l'analyse de l'IRP sur certains aspects de prises de décision du GAC et qu'il semblerait y avoir un désaccord sur la manière dont ceci est interprété. Une nouvelle information pertinente pourrait être que le GAC dise... c'est-à-dire on pourrait corriger simplement ce qu'ils présentent. Alors à nous de décider, finalement, si nous voulons donner des informations ou des documents au Conseil d'Administration. C'est à nous de décider. C'est une décision du GAC pour voir comment on va réagir. Et je crois que vous avez fait le point très clairement du fait que la résolution du Conseil d'Administration n'est pas la seule chose à considérer par le GAC. Par contre, il faut le voir dans un contexte plus vaste.

La Suisse a la parole, puis le Nigéria et le Royaume-Uni et l'Iran.

SUISSE :

Merci monsieur le Président. Jorge Cancio de la Suisse.

J'ai écouté attentivement ce que mes collègues de l'Iran et du Brésil ont expliqué et bien qu'il s'agisse d'une très nouvelle résolution qui nous a été transmise ce matin, j'essaie de voir la

---

rédaction et il y a certains aspects de la résolution qui m'étonnent ou qui attirent mon attention.

En ce concernant le débat que nous menons en ce moment, il est clair que le Conseil d'Administration ne nous demande pas trop de choses : on ne nous demande pas de réévaluer, on ne nous demande pas un nouvel avis de la part du GAC, on ne nous demande pas de donner un avis du GAC. Ils nous demandent de l'information en générale, des informations liées à la question dont on parle. Il s'agit d'une formulation générale que le Conseil a utilisé pour s'exprimer et on pourrait clarifier ce qu'ils veulent dire vraiment dans la réunion bilatérale que nous mènerons avec les membres du Conseil d'Administration. Mais nous devons également analyser le texte.

L'information, ce n'est que de l'information. Toute information, c'est toute information. Et comme je l'ai déjà dit, il n'y a aucune référence à des décisions ou à l'avis du GAC. En conséquence – pour être plus opérationnel et j'ai toujours une approche pragmatique face aux différentes questions que je ne peux pas éviter –, je pourrais dire que ce matin et cet après-midi aussi, nous avons mené des débats très intéressants. Il y a eu 16 délégations différentes qui ont demandé la parole pour parler de la question. Il y a eu des observations très fondées, il y en a qui ont donné des informations supplémentaires à nos discussions préalables, on a fait référence à l'avis du GAC de



---

2014, il y a eu d'autres participations qui ont précisé des questions qui ont été mentionnées ou évaluées pour la décision de l'IRP. Alors on a beaucoup d'information qui sont pertinentes. Et ces informations sont aussi arrivées à ce comité lorsqu'on discutait avec Amazon.

Il s'agit donc d'information intéressante et c'est intéressant de voir que tout cela découle du dialogue avec la société Amazon, ici, après avoir entendu les idées initiales de cette société. On a reçu beaucoup d'informations qui pourraient être transmises au Conseil d'Administration pour que le Conseil l'analyse et d'autre part, nous avons vu quelques possibilités, on a eu l'espoir, comme l'ambassadeur français l'a mentionné, la possibilité de trouver une formule magique pour que les parties affectées ici puissent parvenir à un accord convenable pour les deux. Et ces déclarations, une formule magique n'est pas tout à fait exclue et c'est une donnée important pour la transmettre au Conseil d'Administration. Cette question pourrait être critique pour éviter des décisions pouvant préciser des actions avant que les parties ne puissent éviter toutes les opportunités ou les possibilités pour arriver à cette formule magique.

Je m'arrête ici et je répète, ce débat a été vraiment utile et il a apporté des questions très pertinentes à la question.

---

THOMAS SCHNEIDER :           Merci la Suisse. J'aimerais dire que les membres du GAC vont essayer de revisiter l'esprit d'égalité qu'on a pu voir dans les interactions avec le Conseil d'Administration et donc nous allons réagir conformément à cet esprit avec la possibilité d'arriver à un accord avec cette compagnie.

Cependant, ce qui m'inquiète, c'est qu'on ne devrait pas perdre de vue dans notre réponse et dans les informations que nous allons donner qu'il y a des adjectifs qui demandent à ce que l'on fournisse des arguments fondés sur le mérite. Ils nous disent que les questions de politiques publiques doivent être fondées sur le mérite. Et donc si dans ces discussions qui ont conduit à l'avis du GAC il y a des informations qui n'ont pas été fournies avec l'avis du GAC, je pense que ce matériel pourrait, à l'heure actuelle, être transmis au Conseil d'Administration.

Ce qui m'a surpris, ce qui a attiré mon attention, c'est que le panel a indiqué que le Conseil d'Administration n'a pas rempli son obligation de mettre en place une révision indépendante. Et j'aimerais savoir quelle est l'information dont dispose l'IRP pour dire que ces informations ne sont pas suffisantes parce que ce qu'on a maintenant, c'est des informations que le Conseil d'Administration nous demande. Il faudrait savoir de quelles informations dispose l'IRP pour savoir quelles sont les informations que nous pouvons mettre à la disposition du Conseil d'Administration. Voilà ma réflexion.

---

THOMAS SCHNEIDER :           Merci.

J'ai le Royaume-Uni sur ma liste si je ne m'abuse ? Oui.

ROYAUME-UNI :                 Merci beaucoup Thomas.

Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit par la Suisse, la suggestion de la Suisse ou la proposition de la Suisse de répondre à cette lettre qui a été envoyée par Steve Crocker, de fournir davantage d'information au Conseil d'Administration. Nous pourrions tout simplement répondre en disant que suite à cette demande d'information, le GAC a eu un échange avec la société concernée et a donné à la compagnie la possibilité de donner son point de vue, ce qui a permis d'entrevoir la possibilité d'arriver à une solution commune.

On peut s'arrêter là sans dire davantage. D'autres échanges entre les gouvernements de la région Amazonienne et la compagnie pourraient avoir lieu en plénière par exemple. On pourrait donc s'arrêter là. Comme l'a bien dit la Suisse, on a fait un pas en avant assez important. Aujourd'hui, il y a eu un échange d'information, il y a eu une proposition faite par la compagnie. Nous ne l'avons pas encore examinée, cette proposition mais j'ai l'impression que les membres du GAC sont

---

prêts à explorer cette piste pour voir où elle nous amène. Il s'agit à mon avis d'un progrès positif dont on devrait informer le Conseil d'Administration. Voilà ce que je voulais dire.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Mark pour ce commentaire.

L'Iran.

IRAN : Merci monsieur le Président.

Comme je l'ai dit avant, il nous faut d'abord lire avec beaucoup d'attention la résolution. Dans une partie de la résolution, après le préambule, il est dit que conformément à l'article 4, section 3.21 de la version applicable des statuts constitutifs, il est déterminé qu'un réexamen doit être mis en place. Et donc on parle ici de l'application d'un chapitre spécifique du statut constitutif. Peut-on réexaminer? Le Conseil d'Administration peut le faire mais pourquoi nous impliquer? Les statuts constitutifs ne disent pas cela, il n'y a pas de mention à la possibilité de reconsidérer un avis qui a été rendu par le GAC. Alors notre lecture peut être différente de celle que peuvent faire d'autres collègues.

---

Si vous voyez, on dit « Après avoir réexaminer et étudié les considérations finales, le comité des mécanismes de responsabilité du Conseil d'Administration, le BAMC, est arrivé à la conclusion qu'il serait utile de recevoir toute information nouvelle ou supplémentaire que le GAC déciderait de transmettre et selon laquelle la candidature ne devrait pas être acceptée. » Donc on nous demande pourquoi pensons-nous que cette candidature ne devrait pas être acceptée. Voilà.

Nous n'allons pas reconsidérer ce que nous avons déjà décidé. Il faut lire la dernière partie : pourquoi on nous demande ces informations, quelle a été notre logique pour dire que cette candidature ne doit pas être approuvée. Il faut lire très attentivement ce qui est dit dans la résolution. C'est au Conseil d'Administration de décider ce qu'ils veulent faire avec ces informations mais nous n'allons pas reconsidérer notre décision.

Nous saluons la proposition des pays concernés d'accepter ou non cette proposition mais je pense que si l'on décide de reconsidérer, cela pourrait créer un précédent très dangereux.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. On n'a pas trouvé encore la ligne que vous avez lue mais je ne vois pas que le Conseil d'Administration nous demande de reconsidérer notre avis. Ils nous demandent de

---

fournir des informations supplémentaires concernant l'avis du GAC que nous avons rendu en 2013. C'est au moins ma lecture de cette résolution.

Mais permettez-moi de donner la parole aux membres du GAC pour d'autres commentaires. Je pense qu'il y a plusieurs éléments. On a un certain nombre de propositions de cours d'action.

Alors d'un côté, on peut voir que le Conseil d'Administration ne veut pas prendre de décision par rapport à cela avant l'ICANN61. Le panel demande à l'ICANN de prendre une décision dans un délai de 60 jours. Ce délai a déjà expiré et donc le Conseil d'Administration est prêt à prendre suffisamment de temps pour examiner cette question. Il a décidé de ne pas agir de manière hâtive. Le Conseil d'Administration est tout à fait conscient de l'importance de cette question, de combien cette question est sensible pour les gouvernements et donc il est prêt à prendre du temps pour examiner cette question.

Le Conseil d'Administration demande au GAC de fournir des informations supplémentaires. C'est au GAC de décider si nous voulons le faire ou pas et de voir quelles informations seraient utiles pour les objectifs derrière cet avis.

Ensuite, nous avons une proposition du Brésil que nous devons encore analyser. Cette proposition vise à donner un avis au

---

Conseil d'Administration en plus des informations que nous pourrions lui transmettre. Il faut voir si nous sommes prêts à accepter cette proposition ou peut-être certains éléments de cette proposition. Et ensuite, nous pouvons peut-être prendre d'autres mesures, par exemple donner un nouvel avis concernant une proposition de compromis à laquelle on pourrait aboutir. Bref, il y a plusieurs options sur lesquelles nous pouvons travailler dans les mois qui viennent.

Il serait important que l'on puisse voir si on est d'accord par rapport à la direction que nous devrions suivre. Je n'ai pas encore une idée précise de quel doit être le chemin à suivre. Si nous pouvions voir plus clairement la direction dans laquelle nous allons nous diriger, ce serait plus facile. Donc nous avons plusieurs propositions sur la table. Il nous faudrait voir dans quelle direction nous voulons aller. Essayons de trouver des éléments en commun, des éléments sur lesquels nous pouvons tomber d'accord pour voir quelle est la direction que nous pouvons prendre.

Je vois le Danemark.

DANEMARK :

Merci monsieur le Président.

---

Bien sûr, cette question est très complexe et difficile. Je n'ai pas grand chose à ajouter. Je pense qu'il serait prudent d'avoir cette discussion par rapport à la proposition qui nous a été faite par la société, par la compagnie Amazon et ici, je fais référence au Brésil qui s'est montré ouvert à étudier cette proposition pour éventuellement arriver à une solution mutuellement acceptable.

Je reconnais, d'après ce que j'ai pu comprendre, qu'il y a des contraintes du point de vue politique, qu'il y a des déclarations ministérielles, etc. mais à notre avis, ce serait donc le résultat le plus souhaitable de cette réunion, pouvoir faire en sorte que la compagnie et les pays concernés puissent entamer un dialogue pour trouver une solution. Nous ne pensons pas que ce soit approprié ou nécessaire en ce moment d'essayer de rendre un nouvel avis du GAC. Le Conseil d'Administration donne au GAC la possibilité d'attendre jusqu'à la prochaine réunion pour répondre, pour transmettre des informations supplémentaires par rapport à cette question. Merci

THOMAS SCHNEIDER : Merci le Danemark. Alors si j'ai bien compris, nous ne devons pas prendre une décision aujourd'hui. Nous avons jusqu'à la fin de l'ICANN61 pour décider quelles informations nous allons transmettre au Conseil d'Administration. Pour ceux qui ne seront pas au FGI, nous allons nous rencontrer à nouveau à



---

l'CIANN61. Excusez-moi d'avoir introduit la question du FGI. Donc nous allons nous réunir à nouveau à l'ICANN61 et c'est à cette occasion-là que nous devrions transmettre ces informations au Conseil d'Administration. Donc nous avons le temps d'échanger par rapport à cela avant cette date-là.

Alors on pourrait transmettre plusieurs types d'information dans ce délai. Par exemple, on pourrait transmettre des informations après cette réunion. Nous savons qu'il y a des tentatives de trouver une solution mutuellement acceptable entre les parties qui sont concernées et nous pouvons informer le Conseil d'Administration par rapport à cette situation, à savoir que nous voulons accorder un certain temps à ces discussions pour voir si les parties concernées peuvent arriver à une solution mutuellement acceptable. Et ensuite, quand nous aurons plus d'informations par rapport à la possibilité que cette solution mutuellement acceptable puisse voir le jour, nous pouvons faire un point avec le Conseil d'Administration. Nous pouvons tenir le Conseil d'Administration informé par rapport aux progrès de ces pourparlers et à ce moment-là, nous pouvons apporter des informations supplémentaires.

Cette démarche pourrait peut-être être envisagée, se dire : « D'accord, nous attendons ces pourparlers et ensuite, nous allons vous donner des informations lorsqu'on aura plus d'informations par rapport à ces échanges qui auront lieu. »

---

J'ai le Brésil, l'Iran qui souhaitent prendre la parole.

BRÉSIL :

Je pense que vous avez très bien résumé les options que nous avons sous les yeux. Nous ne devons pas nous presser à prendre une décision, surtout parce que nous devons encore lire attentivement, bien digérer la décision du Conseil d'Administration qui a été rendue ce matin. Mais dans ce contexte, je pense que le paragraphe que monsieur Kavous Arasteh a lu est très important, le paragraphe qui dit «Après examen de la déclaration finale, les recommandations du panel demandent... Le comité conclut qu'il serait important de recevoir des informations que le GAC pourrait transmettre concernant le fait que la candidature de .amazon ne soit pas acceptée. Le Conseil croit que ces informations supplémentaires ou nouvelles pourraient aider le Conseil d'Administration à mener une réévaluation complète de la candidature de .amazon conformément aux recommandations du panel. »

Donc ma lecture, c'est qu'il y a une décision de la part du Conseil d'Administration de mener une réévaluation, un réexamen dans le cadre de ce qui a été demandé par le panel. Si mon interprétation est correcte – mais il faudrait relire attentivement cette résolution – cela représente une situation qui nous mènerait à fournir un avis préliminaire parce que ce qui nous

---

inquiète, c'est que le Conseil d'Administration puisse réévaluer cette candidature conformément aux recommandations du panel parce que les recommandations du panel sont basées sur l'hypothèse que les raisons du GAC n'étaient pas correctes. Et à ce moment-là, cela reviendrait à remplacer le rôle du Conseil par rapport à savoir ce qui relève de la politique publique et ce qui ne relève pas de la politique publique.

Donc toute information nouvelle ou supplémentaire, je suis d'accord avec ce que Kavous a dit, doit être transmise dans le cadre de cette reconsidération. Et à ce moment-là, nous serions en train de favoriser ce réexamen.

Nous n'avons pas de difficultés à transmettre de nouvelles informations, comme l'a dit la Suisse et d'autre pays, mais non pas si ces informations vont faire partie d'un processus de reconsidération qui serait mené par le Conseil d'Administration conformément aux recommandations de l'IRP.

Donc nous ne sommes pas contre le fait de fournir des informations, à conditions que ces informations ne soient pas liées à un processus de reconsidération par le Conseil d'Administration de la candidature parce que je pense que la décision du Conseil d'Administration doit être bien examinée par tous les membres du GAC afin de nous assurer que nous ne soyons pas en train de créer un précédent qui puisse aller à

---

l'encontre du rôle du GAC. Ce pourrait représenter un précédent très négatif pour le GAC.

THOMAS SCHNEIDER : Merci beaucoup. La CTU et puis l'IRAN.

CTU : Merci beaucoup monsieur le Président.

Ce que je comprends c'est ce que vous avez compris. D'après ma lecture, le Conseil d'Administration n'entend pas prendre une décision finale jusqu'à la fin d'ICANN61. Sur la base de l'IRP, le Conseil d'Administration va reconsidérer la décision par rapport à ce dossier en particulier. Puisque l'IRP parle de raisons basées sur le mérite, le Conseil a déjà l'avis du GAC par rapport à cette question. Vu que le Conseil d'Administration va reconsidérer la question, ils disent qu'il serait utile de voir s'il y avait de nouvelles informations qu'ils doivent prendre en compte dans cette nouvelle révision.

C'est un fait que le Conseil d'Administration va réévaluer la candidature et cela relève de leurs compétences. Et donc on nous demande de leur transmettre s'il y a de nouvelles informations.

---

Si le GAC propose des nouvelles informations, je ne vois pas que cela puisse créer un précédent parce que plusieurs années se sont écoulées. Je ne sais pas mais il peut y avoir de nouvelles informations qui pourraient avoir des conséquences par rapport à ce que le GAC a décidé. Mais c'est une possibilité.

Donc ce que le Conseil d'Administration cherche à travers cette lettre, c'est de faire en sorte que le GAC puisse lui transmettre des informations qui puissent avoir trait à des arguments liés à des politiques publiques. On nous donne donc un délai – jusqu'à l'ICANN61 – pour voir ce que nous pouvons transmettre comme information ou ce que nous pouvons faire pour résoudre l'information. Voilà ma lecture de la situation dans laquelle nous nous retrouvons.

Voilà tout ce que je voulais dire. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : Merci.

L'Iran.

IRAN : Merci monsieur le Président.

Je pense que nous ne devons pas nous précipiter à donner des informations concernant cette résolution. Nous pouvons dire

---

que nous avons reçu cette résolution aujourd'hui ou la date exacte à laquelle nous l'avons reçue, pendant que nous étions en séance plénière avec un programme assez chargé. Et d'autre part, il y a un matériel juridique qui figure dans la résolution que nous n'avons pas eu le temps d'examiner et que nous allons donc examiner, exactement ce qu'on nous demande de fournir. Donc le GAC envisage de parler de cette question à la prochaine réunion en personne pour identifier si des informations supplémentaires pourraient être transmises, des informations qui viendraient s'ajouter à celles qui ont été fournies avec l'avis et à ce moment-là, nous pourrions parler de la nature des informations que nous souhaitons transmettre.

Monsieur le Président, nous ne devons pas nous précipiter. Essayons de réfléchir, digérons ce qui figure sur la résolution. Il y a des pays qui doivent mener des consultations auprès de leurs conseillers juridiques pour voir quel est l'impact, quelles sont les conséquences que pourraient avoir des décisions que nous pourrions prendre dans l'avenir.

Il y a plusieurs aspects de cette question dont nous n'avons pas parlé. Donc je respecte votre point de vue mais je pense que notre point de vue doit être aussi pris en compte. Je ne crois pas que l'on doive mesurer la température de la salle pour voir qui est contre et qui est pour. Essayons de réfléchir d'abord à tout cela, étudier la question pour voir si nous devons oui ou non

---

transmettre des informations et si c'est le cas, quelle est la nature des informations que nous allons transmettre et quelles sont les conséquences que l'on peut envisager pour l'avenir.

Merci beaucoup monsieur le Président.

THOMAS SCHNEIDER : Merci l'Iran. Je pense que nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il ne faut pas se précipiter, qu'il faut réfléchir à cette question mais il faudrait se mettre d'accord par rapport à la démarche à suivre. Je ne pense pas que ce soit une contradiction et nous sommes plutôt d'accord par rapport à cela.

Je vois la Hongrie et ensuite, le Royaume-Uni. Est-ce qu'il y a d'autres mains qui se lèvent ? Non, très bien. La Hongrie et puis le Royaume-Uni.

HONGRIE : Merci monsieur le Président. Je crois qu'on n'est pas pressé du tout et je vois cela de plusieurs membres du GAC.

Je veux toutefois attirer votre attention sur la question que nous allons des informations dans le communiqué d'une manière ou d'une autre sur la réunion que nous avons menée avec Amazon. Et suivant l'information, on pourrait avoir quelque chose de bref comme le Royaume-Uni l'a proposé ou on pourrait aller au-delà.

---

Mais à nous de décider. Il faudrait savoir que d'une manière ou d'une autre, nous allons donner des informations dans notre communiqué. Merci.

THOMAS SCHNEIDER : À vrai dire, c'est ce que nous allons choisir ; c'est au GAC de décider. Moi, je suis d'accord avec vous que d'une manière ou d'une autre, nous allons donner des informations de ce que l'on a fait, de ce que l'on a parlé, de quoi avec qui, tout cela, dans le communiqué. On ne sait pas comment on va le distribuer, dans quelle section on va l'introduire mais cela devra être décidé par le GAC.

Il faudra aussi rédiger un texte pour pouvoir utiliser le mercredi pour voir le texte préliminaire et j'espère que cela ne nous prendra pas trop de temps.

Le Royaume-Uni et la Suisse.

ROYAUME-UNI : Il est clair que nous avons une réunion avec le Conseil et on peut poser des questions et y entrer la résolution à l'intention de cette résolution et leur demander quel est le lien exact avec cette demande d'informations. Donc pendant la réunion avec le Conseil, le crois que le Brésil avec d'autres pays – l'Iran par exemple – peuvent demander au Conseil d'Administration sur



---

l'intention de cette résolution, savoir s'il faut faire une réévaluation de la décision, s'il faut un avis supplémentaire du GAC ou pas. Je ne suis vraiment pas sûr à cet égard. Mais on peut poser une ou deux questions qui vont nous aider. Mais je crois qu'il faut continuer avec la réponse en donnant des informations.

Je crois que de cette manière, toutes les parties seraient plus soulagées pour savoir quelle est la route à suivre, pour voir s'il y a une solution mutuellement acceptable. Je sais bien qu'Amazon attend une action qui puisse les aider, eux, pour savoir ce que l'on pense à propos de la question. Je crois que c'est un peu dur de demander à Amazon d'attendre jusqu'à la prochaine réunion du GAC ou de l'ICANN pour voir ce qu'il se passe.

Si en réponse ce que j'ai suggéré en disant qu'il existe une possibilité de trouver une voie qui puisse nous mener à une solution entre ce moment-ci et, je ne sais pas, les prochains deux mois par exemple, je crois que ceci soulagerait un peu les membres de la société et je crois que ce serait acceptable pour un bon nombre de gouvernement.

THOMAS SCHNEIDER :           Merci le Royaume-Uni.

---

La Suisse.

SUISSE :

Je voudrais revenir à ce que j'ai déjà mentionné et aussi, en suivant la suggestion de la Hongrie, je crois que dans le communiqué, nous allons mentionner la réunion avec la société Amazon et nous allons dire que nous avons eu une conversation et que l'on pourrait inclure une annexe avec la transcription de toute la discussion parce que je crois que ça vaut la peine d'y jeter un coup d'œil.

Je crois que le communiqué est adressé au Conseil d'Administration et on a aussi l'avis qui va directement au Conseil. On pourrait inclure une phrase qui dirige l'attention à ce processus et à la transcription de la conversation que nous avons menée ce matin. Et peut-être on pourrait trouver une rédaction consensuelle pour les différents aspects de la conversation que Mark a soulignés tout à l'heure et je crois qu'on pourrait le faire. Les éléments seraient la conversation bilatérale avec Amazon où il y eu un grand nombre d'interventions très bien structurées, les considérations de politiques publiques et bien entendu, cette possibilité d'avoir un tout petit peu de lumière à la fin d'un tunnel très très long pour trouver la formule magique, pour reprendre les propos de l'ambassadeur Fonseca.

---

THOMAS SCHNEIDER : Merci la Suisse, il est intéressant de partager la conversation que nous avons menée ce matin, que ce soit en annexe de la transcription ou avec un lien vers la transcription qui sera disponible en ligne. Il faut épargner du papier, vous le savez, on est plus conviviale avec notre environnement. Mais ce n'est pas une plaisanterie mais bon...

Je crois que cette proposition pourrait être la base pour pouvoir clôturer notre séance d'aujourd'hui. Les éléments sont en premier lieu : il ne faut pas prendre une décision aujourd'hui pour savoir comment on va répondre à la résolution, premièrement. Nous avons différents éléments, des actions possibles à suivre, y compris la proposition de donner un avis du GAC, la proposition du Pérou et du Brésil et l'on pourrait inclure une section à titre informative disant que nous avons mené un échange avec la société Amazon, dire que nous avons abordé différentes opinions, différentes questions pertinentes au cours de la discussion, que cette discussion est incluse dans la transcription et là, on peut inclure un lien pour ceux qui voudront la lire en entier. Puis nous pouvons dire que nous avons mené une discussion au Conseil d'Administration – c'est-à-dire cette discussion aura lieu demain – et on peut analyser les différentes voies à suivre d'une part en encourageant la société et les gouvernements concernés à faire de leur mieux pour parvenir à

---

une solution mutuellement acceptable. Ce ne serait pas l'avis lui-même mais c'est un encouragement. Et on pourrait voir aussi la manière de répondre à la lettre envoyée par le président du Conseil d'Administration au président du GAC. On pourrait arrêter là pour aujourd'hui. Voilà, c'est la première option.

Je crois que nous pouvons tous réfléchir à ceci et puis voir comment on continue à le traiter de manière plus formelle. Et puis, il faudrait savoir si on peut inclure dans le communiqué ce que je viens de vous commenter. Il faudrait voir qui va rédiger. Idéalement, ce serait un petit groupe essayant de résumer les différentes attentes et je vous propose de former une petite équipe de rédaction qui puisse nous donner un texte préliminaire. Sinon, le mercredi sera une journée vraiment longue et c'est ce que j'essaie d'éviter ; j'essaie d'éviter de rester pendant toute la soirée ici. Il faudra donc rédiger cette partie et notre mercredi deviendra plus facile.

IRAN :

Merci monsieur le Président. On est d'accord avec la proposition et je voudrais que notre collègue Jorge reconsidère la situation. Je ne suis pas d'accord de mettre la transcription en annexe. La transcription nous aide à mieux comprendre mais on pourrait dire « Veuillez voir la transcription et les enregistrements. » Il ne faudrait pas l'inclure en annexe parce qu'il ne faudrait pas créer

---

des précédents pour inclure les transcriptions dans notre document. J'ai vu beaucoup de transcriptions qui ne reflètent pas exactement ou qui ne répètent pas exactement ce qui a été dit pendant la séance alors il faudrait faire une correction de la transcription. Je suggère donc d'éviter de mettre la transcription en annexe.

THOMAS SCHNEIDER : Oui, la révision de cet qui a été tapé est très importante. J'ai vu que bien des fois, les transcriptions ont des erreurs ou des malentendus qui donnent lieu à d'autres nouveaux malentendus et ceci peut affecter la qualité de la transcription. Alors la révision est importante mais je crois qu'on peut éviter d'ajouter la transcription en annexe.

Je crois que l'on peut arrêter ici et si vous êtes d'accord, on pourrait former une petite équipe de rédaction qui propose un texte préliminaire pour la fin de la journée de demain ou mardi à première heure pour pouvoir avec des discussions informelles, ce qui nous permettrait d'optimiser notre temps. Je crois qu'on pourrait le faire ainsi et je crois qu'on pourrait finir notre réunion maintenant si vous êtes d'accord. Je vois qu'il n'y a pas d'opposition pour finir la séance d'aujourd'hui. On a atteint le consensus sur cette question, ce qui est vraiment positif.

---

Merci beaucoup. Encore une autre journée intense de travail et un week-end intense, mon dernier week-end dans ce poste ici avec vous. J'ai un avantage comparatif en ce moment.

Demain matin, avant la cérémonie d'ouverture – vous le voyez en bleu dans notre agenda, ce qui signifie que l'on peut tous assister – on a une réunion du GAC avec la communauté de 8:30 à 9:00 avec les révisions des équipes de MSSI. J'ai lu ça pendant tout le week-end et qu'est-ce que c'était déjà, le MSSI ? C'était quelque chose de la stratégie multipartite.

ROB HOGGART :

C'est l'équipe de l'ICANN responsable des révisions.

THOMAS SCHNEIDER :

Alors ceci a trait aux révisions que nous avons mentionnées à plusieurs reprises pendant ces derniers jours. On essaie d'améliorer les questions actuelles, de résoudre les problèmes actuels avec le nouveau mécanisme pour former des équipes de révision et la manière de faire ces révisions.

Maintenant, je vais vous dire qu'après cette séance, nous aurons la séance du groupe de travail sur la sécurité publique de 18:30 jusqu'à.... Non, non, c'est un évènement social, je m'excuse. C'est marqué ici, j'avais mal vu. Je m'excuse, mon année a été très intense. Mais on ne dit pas que c'est un évènement social

---

mais si c'est un évènement social, alors profitez-en, un évènement social pour les nouveaux arrivants du groupe de travail sur la sécurité publique.

Merci, au revoir.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**